

Received: 17-10-2024 | Approved: 02-11-2024 | DOI: <https://doi.org/10.23882/emss25121>

LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE AU MAROC : ANALYSE DESCRIPTIVE

THE INSURANCE MARKET IN MOROCCO: DESCRIPTIVE ANALYSIS

Anas LIMAM

*Université Cadi Ayyad, Marrakech, Maroc
(anaslimam14@gmail.com)*

Résumé :

Cet article a pour but d'examiner l'état actuel du marché de l'assurance au Maroc et de discuter des moyens pour exploiter son potentiel et augmenter son taux de pénétration. Il analyse le cadre réglementaire et juridique, la structure du marché, ainsi que les dynamiques de l'offre et de la demande. Il aborde aussi les défis auxquels ce secteur fait face. La méthodologie repose sur une analyse de documents et des données fiables, telles que celles de l'ACAPS. Les résultats montrent que le secteur est en croissance, notamment dans les assurances vie et automobile, mais cette croissance est dominée par quelques grandes entreprises, ce qui limite la concurrence. De plus, des barrières à l'entrée, comme les exigences légales, freinent l'innovation. L'article souligne également le potentiel inexploité des assurances inclusives et innovantes. Il recommande de faciliter l'accès au marché, diversifier l'offre, encourager la digitalisation et renforcer la concurrence. Il propose aussi de mieux protéger les consommateurs en simplifiant les contrats et en régulant les comparateurs d'assurances. Ces mesures visent à faire du Maroc un leader régional dans ce secteur, tout en répondant aux défis locaux et globaux.

Mots clés : Assurance, Taux de pénétration, Innovation assurantielle, ACAPS, Maroc.

Abstract:

This article aims to examine the current state of the insurance market in Morocco and to discuss ways to harness its potential and increase its penetration rate. It analyzes the regulatory and legal framework, the market structure, as well as supply and demand dynamics. It also addresses the challenges faced by this sector. The methodology is based on an analysis of documents and reliable data, such as those from ACAPS. The results show that the sector is growing, particularly in life and automobile insurance, but this growth is dominated by a few large companies, which limits competition. Additionally, barriers to entry, such as legal requirements, hinder innovation. The article also highlights the untapped potential of inclusive and innovative insurance. It recommends facilitating market access, diversifying the product offerings, encouraging digitalization, and strengthening competition. It also suggests better consumer protection by simplifying contracts and regulating insurance comparison platforms. These measures aim to make Morocco a regional leader in this sector while addressing both local and global challenges.

Keywords: Insurance, Penetration Rate, Insurance Innovation, ACAPS, Morocco.

Introduction

Le secteur des assurances subit actuellement des transformations profondes, tant au niveau mondial que national. Ces transformations sont principalement dues à l'avènement de la digitalisation et à l'adoption de technologies telles que la blockchain et l'intelligence artificielle. Ces innovations imposent aux acteurs du secteur de s'adapter rapidement pour rester compétitifs (Bayar et al., 2021).

Au Maroc, le secteur des assurances occupe une place stratégique dans le développement économique et social, notamment en mobilisant et orientant l'épargne nationale vers le financement des entreprises dans plusieurs secteurs économiques. À la fin de l'année 2023, les placements des entreprises d'assurances ont atteint 206,7 milliards de dirhams (en valeur d'inventaire), et après inclusion des placements des réassureurs exclusifs, ce montant s'est élevé à 217,4 milliards de dirhams (ACAPS, 2024a).

En plus de sa fonction économique, le secteur des assurances joue un rôle social important, notamment à travers l'assurance vie, qui offre une protection contre divers risques au cours de la vie et en cas de décès. L'importance croissante du secteur est également visible à travers l'augmentation des primes émises, qui ont atteint 56,7 milliards de dirhams à la fin de l'année 2023, soit une progression de 4 % par rapport à 2022 (ACAPS, 2024b). Bien que le taux de pénétration des assurances au Maroc soit le plus élevé parmi les pays arabes (3,7 % contre 2,9 % aux Émirats Arabes Unis et 0,6 % en Égypte), ce taux reste inférieur à celui des pays développés, indiquant un potentiel de croissance significatif, particulièrement dans le segment de l'assurance vie.

La méthodologie de cette étude repose sur une analyse documentaire approfondie et une collecte de données secondaires provenant de sources fiables. Les données utilisées ont été extraites de rapports récents publiés par l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, ainsi que par des organismes sectoriels tels que la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance et des institutions internationales comme la Banque Mondiale et le Swiss Re Institute. L'analyse documentaire comprend l'examen critique de la littérature existante et des publications récentes, permettant ainsi de contextualiser les dynamiques du secteur et de mettre en lumière les principaux défis structurels et les opportunités de croissance.

En s'appuyant sur ces données, l'objectif de cet article est de fournir une vision claire et globale des enjeux actuels et futurs du marché de l'assurance au Maroc. Cette approche

permet d'identifier les tendances majeures, les faiblesses du cadre réglementaire et les besoins spécifiques des différents segments de population, tels que les populations à faible revenu ou les petites et moyennes entreprises. De plus, la méthodologie permet de formuler des recommandations concrètes, fondées sur une base de données solide, pour promouvoir un développement inclusif, résilient et durable du secteur.

L'article est organisé comme suit : la première section explore le cadre réglementaire et juridique du secteur de l'assurance au Maroc. La deuxième section examine les tendances mondiales du marché de l'assurance, tandis que la troisième section se concentre sur le marché marocain. La quatrième section analyse la demande, et la cinquième section s'intéresse à la concentration du marché. La sixième section aborde les limites et les contraintes de ce secteur. La septième section présente des recommandations stratégiques et opérationnelles pour le développement de ce marché.

Cadre réglementaire et juridique du secteur de l'assurance marocain

Le secteur de l'assurance au Maroc est l'un des secteurs les plus réglementés et structurés du pays. Son cadre réglementaire, qui a évolué au fil du temps, vise à assurer la stabilité du secteur, à protéger les assurés et à se conformer aux normes internationales (Belgada & Lahlou, 2017). La première législation marocaine en matière d'assurance remonte au 28 novembre 1934 avec l'arrêté Viziriel, qui instaurait un contrôle étatique sur les entreprises d'assurances, de réassurance et de capitalisation. Cette première législation témoignait de la volonté de l'État de superviser de près les activités d'assurance, à une époque où ce secteur commençait à prendre de l'importance dans l'économie marocaine.

Après l'indépendance, le Maroc a poursuivi le renforcement de ce cadre législatif. Une étape majeure dans cette évolution a été l'adoption de la Loi 17-99 Portant Code des assurances, promulguée par le Dahir n°1-02-238 du 3 octobre 2002. Ce code constitue le pilier juridique central encadrant les activités d'assurance au Maroc. Il établit les règles de fonctionnement des entreprises d'assurances, définit les obligations respectives des assureurs et des assurés, et précise les dispositions d'exercice de l'activité d'assurance dans le pays (Rahal, 2017).

Le Code des assurances marocain a été régulièrement mis à jour pour s'adapter aux évolutions du secteur et aux standards internationaux. Une réforme clé en 2014 a introduit la Loi 64-12, créant l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) (Agonnoude, 2024). Cet organisme indépendant est chargé de superviser le

respect des régulations par les entreprises d'assurances et de réassurance ainsi que par les intermédiaires. L'ACAPS dispose de larges pouvoirs, incluant la surveillance, l'octroi ou le retrait des agréments et la protection des droits des assurés.

En 2016, la réforme de la Loi 59-13 a apporté des modifications importantes au Code des assurances marocain pour aligner le cadre juridique sur les meilleures pratiques internationales. Cette réforme a introduit un régime de solvabilité basé sur les risques, renforcé la gouvernance des entreprises d'assurances et de réassurance (EAR), et amélioré la transparence financière. Elle a également instauré un cadre légal pour l'assurance Takaful, compatible avec les principes de la finance participative, afin de répondre à une demande croissante dans le pays (Albez et al., 2021).

Une autre réforme majeure, en 2016, est l'adoption de la Loi 110-14 instituant un régime de couverture des conséquences d'événements catastrophiques. Ce dispositif innovant offre une protection financière contre les risques majeurs tels que les tremblements de terre, les inondations et les catastrophes d'origine humaine, en complément des assurances traditionnelles. Cette réforme renforce ainsi la résilience du système d'assurance marocain face aux catastrophes naturelles et anthropiques, contribuant à une gestion des risques plus efficace au niveau national.

Par ailleurs, le Code des assurances marocain impose des exigences strictes pour l'établissement et l'agrément des EAR. Les sociétés doivent être constituées en sociétés anonymes ou en sociétés mutuelles d'assurance avec un capital minimum de 50 millions de dirhams et obtenir un agrément de l'ACAPS, garantissant leur solidité financière, leur gouvernance et leur programme d'activités (Ziky et al., 2023). L'ACAPS supervise un large éventail d'entités, incluant les EAR, les intermédiaires agréés, les régimes de retraite (CMR, CNSS, RCAR, etc.), et l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO). En outre, elle propose des textes réglementaires et émet des circulaires pour renforcer le cadre juridique et la conformité du secteur.

Le Code des assurances marocain impose l'adhésion obligatoire des EAR à la Fédération Marocaine de l'Assurance (FMA), fondée en 1958. En tant qu'association professionnelle centralisée, la FMA joue un rôle clé dans l'organisation et la régulation du marché des assurances, consolidant son influence sur le secteur (Agonnoude, 2024). Selon l'article 285 du Code des assurances, cette adhésion confère à la FMA une position dominante dans la représentation et la coordination des actions des EAR. La FMA occupe également

une place centrale dans la gestion des bases de données pour l'assurance automobile, le principal segment de l'assurance non-vie au Maroc. Elle est chargée de la distribution des numéros d'ordre pour les attestations d'assurance, une fonction déléguée par le Ministère des Finances conformément à l'arrêté ministériel n°213-05 de 2005, renforçant ainsi la régulation et le contrôle administratif du secteur (FMA, 2023).

Le Code des assurances marocain permet également aux intermédiaires d'assurances de se constituer en associations professionnelles distinctes des EAR. L'article 285 encadre cette disposition en stipulant que les associations doivent être reconnues par décret, après consultation de l'ACAPS. Actuellement, la Fédération Nationale des Agents et Courtiers d'Assurance au Maroc (FNACAM) est l'association la plus représentative des intermédiaires, regroupant la majorité des acteurs du marché (FNACAM, 2023).

En parallèle, le Maroc a renforcé la protection des consommateurs avec la Loi 31-08 (2011), qui impose des obligations aux entreprises d'assurance. Cette loi vise à garantir des informations claires aux consommateurs, à protéger leurs intérêts économiques, et à leur accorder un droit de rétractation de 7 jours dans certaines situations. Elle reconnaît également les associations de consommateurs comme entités habilitées à engager des actions en justice.

Le cadre juridique du secteur des assurances au Maroc est globalement bien structuré et a évolué pour se conformer aux normes internationales et garantir la stabilité du marché. Toutefois, les mesures ont permis d'instaurer une supervision rigoureuse, de protéger les droits des assurés et de garantir la stabilité du marché. Cependant, la mise en œuvre de ces réformes peut souffrir de certaines lacunes, notamment en termes de réactivité et de souplesse face aux évolutions rapides du marché mondial et des attentes des consommateurs.

L'obligation d'adhésion des entreprises d'assurance à la FMA, qui consolide une centralisation du contrôle, renforce la régulation du secteur mais peut aussi engendrer une rigidité excessive, limitant l'innovation et l'entrée de nouveaux acteurs. De même, l'exigence stricte d'un capital minimum de 50 millions de dirhams pour les entreprises d'assurances peut garantir la solidité financière, mais elle restreint potentiellement l'accès au marché pour des start-ups innovantes et agiles.

Bien que le Code des assurances et la Loi 110-14 apportent des dispositifs efficaces de protection contre les catastrophes, la lente adoption de l'assurance Takaful et les défis liés

à la digitalisation du secteur soulignent une certaine inertie dans l'évolution des pratiques. En outre, bien que la Loi 31-08 protège les consommateurs, la communication de certaines entreprises reste encore opaque, et les litiges sont parfois longs à résoudre, ce qui limite l'efficacité réelle des protections offertes.

En somme, le cadre réglementaire marocain du secteur de l'assurance est robuste et aligné avec les meilleures pratiques internationales, mais il gagnerait à être plus souple et réactif pour encourager l'innovation et répondre aux nouvelles tendances de consommation et à la transformation numérique du secteur.

Les tendances mondiales du marché de l'assurance

L'assurance joue un rôle essentiel en assurant la stabilité des processus vitaux, créant ainsi un environnement favorable à la croissance économique. Cependant, le marché mondial de l'assurance est fortement influencé par le ralentissement de la croissance économique mondiale, l'inflation et les incertitudes géopolitiques (Kočović et al., 2024).

Depuis de nombreuses années, le monde est exposé à un nombre croissant de chocs macroéconomiques, depuis la crise financière mondiale de 2008, jusqu'à la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19, en passant par des conflits géopolitiques dévastateurs. Malgré les effets négatifs de ces chocs, le marché mondial de l'assurance a fait preuve d'une relative résilience. En 2023, il est estimé que les primes d'assurance mondiales se sont élevées à environ 7 100 milliards de dollars, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2022, où elles s'élevaient à environ 6 782 milliards de dollars (et une croissance réelle de 1,7 % est attendue en 2024 par rapport à 2023, bien que ces résultats soient inférieurs à la moyenne décennale (2012-2021) de 2,6 %). Cette légère croissance fait suite à une baisse de 1,1 % des primes d'assurance mondiales en 2022 par rapport à 2021.

En 2022, les primes d'assurance mondiales pour les assurances non-vie ont atteint environ 3 969 milliards de dollars (58,52 % des primes mondiales), tandis que les primes mondiales d'assurance vie ont atteint environ 2 813 milliards de dollars (41,48 % des primes). Les trois marchés d'assurance affichant les primes nominales les plus élevées en 2022 étaient : le marché américain (2 960 milliards de dollars), la Chine (698 milliards de dollars) et le Royaume-Uni (363 milliards de dollars). La part des primes d'assurance américaines dans le total mondiales est passée d'environ 40 % en 2021 à environ 44 % en 2022, en raison de la croissance des primes des principaux types d'assurance et de

l'appréciation du dollar par rapport à la quasi-totalité des grandes devises mondiales. Le marché chinois de l'assurance a maintenu sa part de 10,3 % du total des primes d'assurance mondiales, tandis que la part du marché britannique représentait 5,4 % du total des primes d'assurance mondiales (voir les informations détaillées dans le Tableau n° 1). La part des cinq plus grands marchés de l'assurance (États-Unis, Chine, Royaume-Uni, Japon, France) dans le total des primes d'assurance mondiales a augmenté en 2022 (68,3 %) par rapport à 2021 (66,5 %) (Swiss Re Institute, 2024).

En revanche, le secteur de l'assurance dans les pays en développement ou émergents reste à un stade de développement précoce. Des pays comme le Maroc, la Tunisie et la Turquie représentent respectivement 0,1 %, 0,02 % et 0,3 % du marché mondial de l'assurance. Concernant le taux de pénétration, le Maroc enregistre un taux de pénétration de 3,9 %, tandis que la Tunisie et la Turquie affichent respectivement 2,2 % et 1,7 % (Swiss Re Institute, 2024).

Tableau 1. Primes d'assurance dans les dix plus grands marchés mondiaux de l'assurance

Pays (marché)	Prime totale en milliards de \$ en 2022	Prime totale en milliards de \$ en 2021	% de changement	Part de marché mondiale en 2022	Part de marché mondiale en 2021
États-Unis	2960	2725	8,60%	43,70%	40,30%
Chine	698	696	0,20%	10,30%	10,30%
Royaume-Uni	363	374	-2,80%	5,40%	5,50%
Japon	338	398	-15,10%	5,00%	5,90%
France	261	293	-10,70%	3,90%	4,50%
Allemagne	242	272	-11,30%	3,60%	4,00%
Corée du Sud	183	193	-5,30%	2,70%	2,90%
Canada	171	166	2,80%	2,50%	2,50%
Italie	160	192	-16,50%	2,40%	2,80%

Source : (Swiss Re Institute, 2024)

En ce qui concerne la digitalisation et l'intelligence artificielle, il ont eu un impact significatif sur le secteur des assurances, transformant l'ensemble de la chaîne de valeur. Les technologies numériques permettent d'améliorer l'efficacité des processus, depuis l'automatisation de la gestion des contrats jusqu'à la personnalisation des services clients. Les compagnies d'assurance exploitent l'intelligence artificielle pour l'analyse des données, la détection des fraudes, la gestion des sinistres, et l'évaluation des risques. Cela facilite des interactions plus fluides et rapides avec les clients, tout en renforçant la précision et la prédictibilité des décisions. Ces avancées permettent aux assureurs de passer d'une approche «réparer et détecter» à une stratégie proactive de «prévenir et prévoir», ce qui pourrait transformer le modèle économique traditionnel vers une prévention des pertes et une meilleure gestion des risques (Eling et al., 2022).

Selon Çetin (2024), la digitalisation transforme profondément le secteur des assurances en favorisant l'émergence de produits personnalisés et de services adaptés aux besoins spécifiques des consommateurs. En effet, cette nouvelle tendance, caractérisée par des travailleurs mobiles et connectés, pousse les assureurs à revoir leurs modèles traditionnels et à se tourner vers des offres flexibles, comme les assurances santé internationales et les couvertures voyage sur mesure. Cette transition numérique ouvre également de nouvelles opportunités de marché et encourage l'innovation, tout en simplifiant les interactions avec les assurés grâce à l'automatisation et aux plateformes en ligne. Ce contexte stimule l'industrie à se réinventer pour répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus mobile et exigeante, redéfinissant ainsi la relation entre les assureurs et les assurés.

Aperçu du marché de l'assurance au Maroc

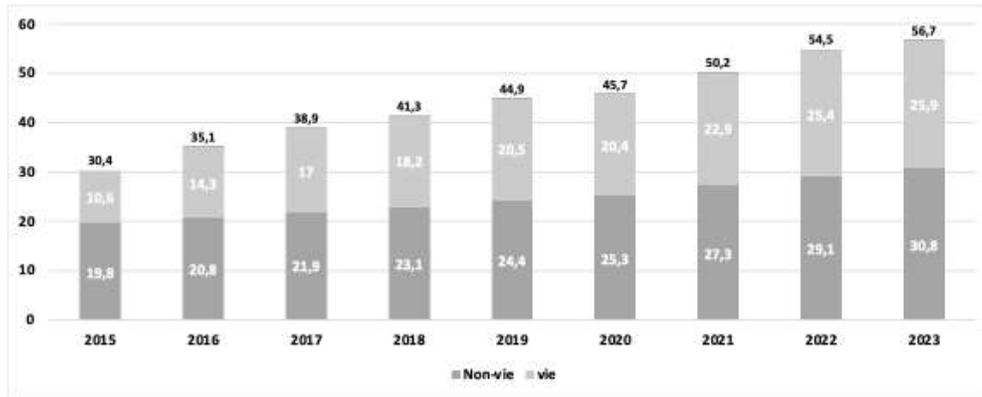
Le marché des assurances au Maroc représente un secteur en pleine expansion, offrant un potentiel de croissance prometteur. Cette analyse met en lumière l'évolution des primes émises par les EAR, ainsi que les profils des compagnies et la structure du réseau de distribution.

a. Évolution des primes émises par les EAR

Entre 2015 et 2023, les primes émises par les entreprises d'assurances et de réassurances au Maroc ont connu une augmentation régulière, passant de 30,4 à 56,7 milliards de dirhams, soit une croissance de près de 87 %. Cette progression, bien que marquée par des fluctuations, a enregistré un pic en 2016 (+15,4 %) et un ralentissement en 2020 (+1,9 %) en raison des effets de la COVID-19.

En 2023, les primes non-vie atteignent 30,8 milliards de dirhams, tandis que les primes de l'assurance vie s'élèvent à 25,9 milliards de dirhams (Figure n°1). L'assurance vie a particulièrement connu une croissance rapide, notamment entre 2015 et 2016 (+34,9 %), soulignant son fort potentiel sur le marché marocain (ACAPS, 2024b). Cette tendance reflète la dynamique solide du secteur des assurances au Maroc et l'importance croissante des produits d'assurance vie, consolidant ce secteur comme un pilier clé de l'économie nationale.

Figure 1 : Évolution des primes d’assurance au Maroc entre 2015 et 2023 en MMDH



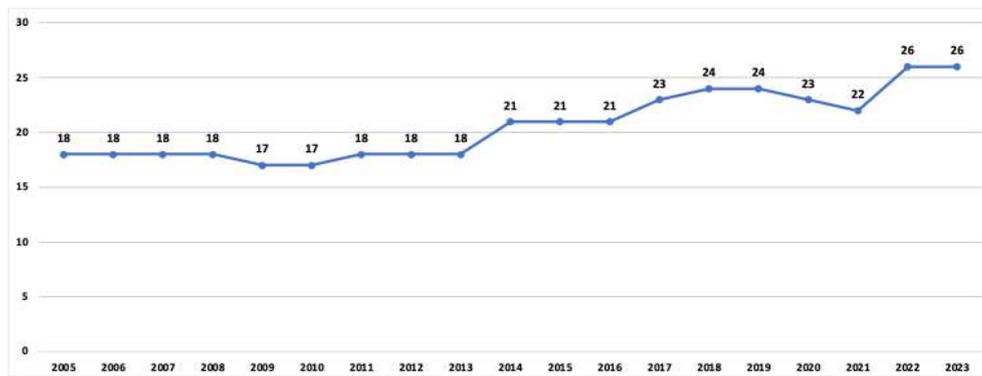
Source : ACAPS

Le secteur de l’assurance Takaful a totalisé 65,9 millions de dirhams de primes, dominé à 90 % par l’assurance décès et l’investissement Takaful, avec des contributions moindres pour l’assurance incendie (9,2 %) et les couvertures contre les catastrophes (0,8 %) (ACAPS, 2024a).

b. Profils des EAR

Le nombre de compagnies d’assurances et de réassurances au Maroc a connu des fluctuations au fil des années. Entre 2005 et 2008, le nombre est resté stable à 18, l’avant de diminuer légèrement à 17 en 2009-2010, puis de remonter à 18 en 2011. À partir de 2014, le secteur a connu une croissance régulière, atteignant 24 entreprises en 2018, puis 26 en 2022 grâce à la création des compagnies d’assurances Takaful (figure n°2). Les EAR se distinguent selon leurs spécialités : les compagnies mixtes proposent des assurances vie et non-vie, tandis que les compagnies spécialisées se concentrent sur un seul type d’assurance, et les compagnies Takaful offrent des produits conformes à la finance islamique. Les réassureurs exclusifs se spécialisent uniquement dans la réassurance, jouant un rôle crucial dans la gestion des risques.

Figure 1. Évolution du nombre des EAR au Maroc entre 2005 et 2023



Source: ACAPS

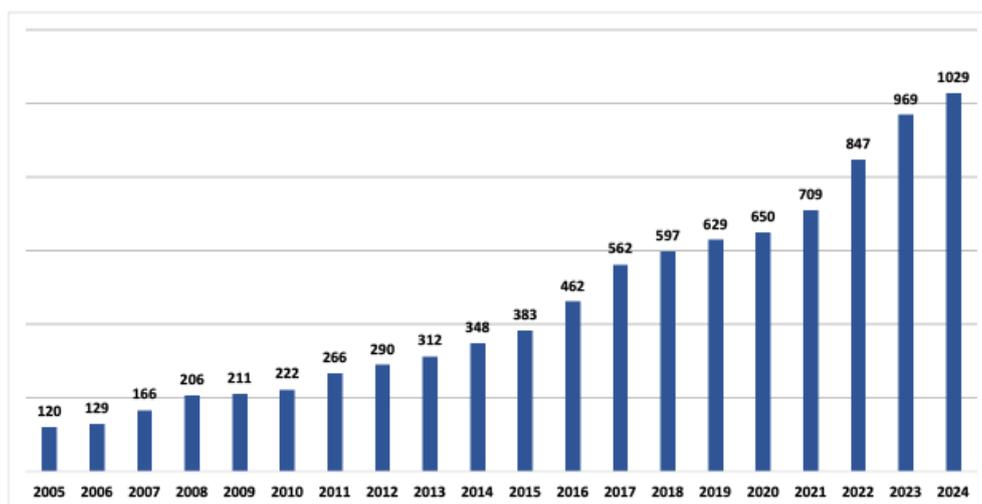
c. Structure du réseau de distribution

Les produits d'assurance sont distribués aux consommateurs via un réseau diversifié, comprenant les agences des assureurs, les agents et courtiers d'assurance, les banques, les associations de microcrédit et les sociétés de financement. Ce réseau est supervisé par l'ACAPS, qui contrôle les activités, délivre et retire des autorisations, et applique des sanctions en cas de non-conformité.

- *Les bureaux de gestion directe*

Les Bureaux de Gestion Directe (BGD) au Maroc, opérant sous l'autorité des compagnies d'assurance, offrent une gamme complète de services incluant l'assurance, la réassurance et l'assistance. Entre 2005 et 2024, le nombre de BGD a connu une augmentation constante, passant de 120 à 1029, selon les données jusqu'à juin 2024 (figure, n°3). L'élargissement du réseau de distribution est soutenu par le développement du secteur des assurances au Maroc. La croissance s'accélère surtout à partir de 2014, avec une forte augmentation après 2017, où le nombre de BGD dépasse les 500 unités, atteignant près du double en 2023. Cette tendance illustre les efforts du secteur pour rendre les produits d'assurance plus accessibles à travers le pays.

Figure 2. Évolution du nombre des bureaux de gestion directe au Maroc (2005 - Juin 2024)



Source : ACAPS

- *Le secteur de la bancassurance*

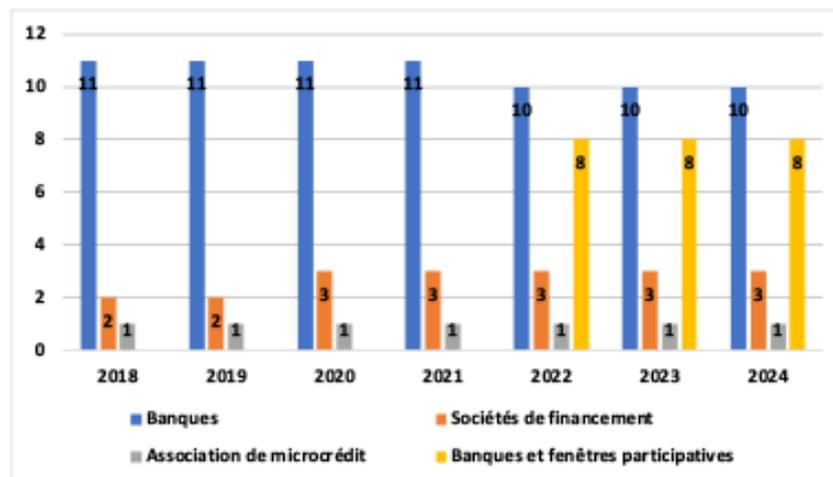
Le secteur de la bancassurance au Maroc repose sur le réseau bancaire, les sociétés de financement, une association de microcrédit, ainsi que des banques et fenêtres participatives. La bancassurance consiste en la distribution de produits d'assurance par des établissements de crédit pour le compte de compagnies d'assurance. Le cadre légal

marocain encadre strictement cette activité en la restreignant à certaines catégories spécifiques d'assurance.

Entre 2018 et 2024, le nombre d'établissements agréés en bancassurance est resté relativement stable (figure n°4). Les banques constituent la majorité des acteurs avec un nombre stable de 11 entités jusqu'en 2021, avant de diminuer légèrement à 10 à partir de 2022. Les sociétés de financement ont vu leur nombre passer de 2 à 3 en 2020, traduisant une légère augmentation de leur présence. Les associations de microcrédit ont maintenu un nombre constant de 1 entité sur cette période. Les banques et fenêtres participatives, introduites en 2022 avec 8 entités, marquent l'émergence de la commercialisation des produits d'assurance Takaful, renforçant ainsi la finance participative.

Géographiquement, la région de Casablanca-Settat domine avec la plus forte densité d'agences bancaires (29,4 %), suivie par la région Rabat-Salé-Kenitra (15,4 %) et la région Fès-Meknès (13,1 %). Cette répartition illustre la prédominance des acteurs traditionnels.

Figure 3. Évolution du nombre des établissements agréés en bancassurance (2018 - 2024)

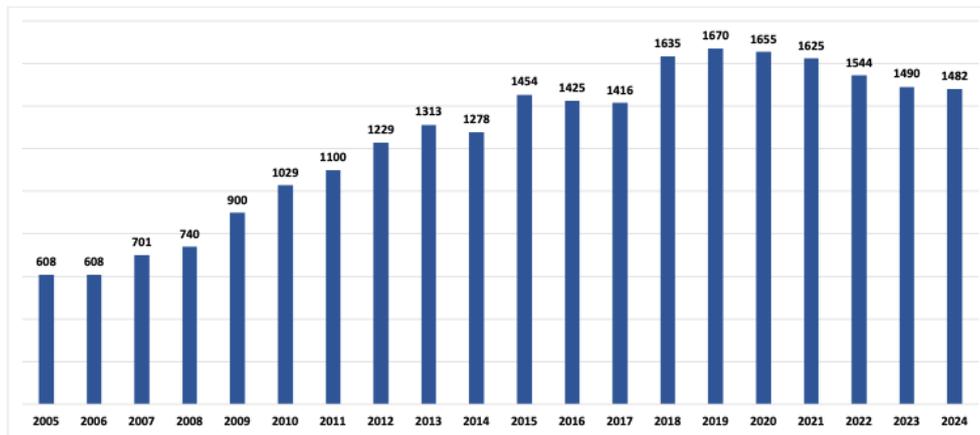


Source: ACAPS

- **Les agents d'assurance indépendants**

Les agents d'assurance indépendants, opérant comme des entrepreneurs autonomes, sont autorisés à représenter une ou plusieurs compagnies d'assurance selon les termes de leur contrat de représentation. Entre 2005 et 2024, le nombre d'agents a connu une croissance régulière, passant de 608 en 2005 à un pic de 1670 en 2019. À partir de 2020, une légère diminution s'est amorcée, réduisant le nombre à 1482 agents en 2024 (figure n°5). Cette évolution indique une croissance stable au début de la période et une possible restructuration ou consolidation du marché dans les années récentes.

Figure 4. Évolution du nombre des agents d'assurance indépendants au Maroc (2005 - Juin 2024)

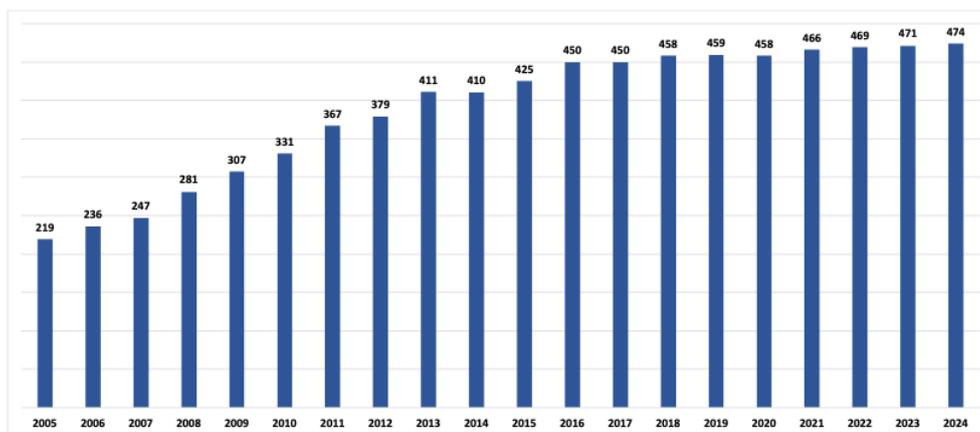


Source: ACAPS

- *Les courtiers d'assurance*

Les courtiers d'assurance jouent un rôle clé en représentant les clients plutôt que les compagnies d'assurance. Contrairement aux agents, ils ne sont pas limités par des restrictions réglementaires quant au nombre de compagnies qu'ils peuvent représenter. Ils se concentrent principalement sur les marchés des moyennes et grandes entreprises, où ils fournissent des solutions sur mesure. Entre 2005 et juin 2024, le nombre de courtiers au Maroc est passé de 219 à 474. La croissance a été régulière jusqu'en 2013, suivie d'une période de stabilisation entre 2016 et 2020, avec un nombre oscillant entre 450 et 458. Depuis 2021, une reprise modérée a permis d'atteindre 474 courtiers en 2024, indiquant une consolidation du marché (figure n°6).

Figure 5. Évolution du nombre des courtiers d'assurance au Maroc (2005 - Juin 2024)



Source: ACAPS

Analyse de la demande dans le marché des assurances

La demande d'assurance dans un pays est généralement liée à la situation économique, tant au niveau individuel qu'en ce qui concerne les actifs professionnels (Lengwiler, 2023). Dans les pays à faible revenu, les dépenses en assurance sont souvent limitées en raison d'un manque d'actifs à protéger et de ressources financières insuffisantes pour souscrire des polices (Lee et al., 2022).

Au Maroc, la pénétration des produits d'assurance, à l'exception de l'assurance automobile, reste faible selon le Baromètre de l'assurance inclusive de (ACAPS, 2023a). L'étude révèle que 26 % des particuliers ont souscrit une assurance automobile, mais seulement 6 % détiennent des produits d'épargne tels que une assurance retraite ou une assurance éducation. Les assurances habitation et santé complémentaire restent peu populaires, avec des taux de souscription de 4 % et 3 % respectivement. D'autres types d'assurances, comme l'assistance ou l'invalidité, couvrent moins de 1 % de la population. Ces chiffres soulignent un faible taux de pénétration des assurances hors automobile chez les particuliers.

Le taux de pénétration des assurances est plus élevé chez les TPE au Maroc que chez les particuliers. D'après l'ACAPS (2023a), 44 % des TPE ont souscrit une assurance automobile, 29 % sont couvertes contre les accidents du travail, 22 % disposent d'une assurance multirisques professionnelle et 17 % bénéficient d'une assurance responsabilité civile. Cependant, l'adoption reste faible pour l'assurance santé complémentaire (9 %), les produits d'épargne retraite (8 %) et l'assurance décès (5 %).

Malgré ces taux relativement plus élevés, des obstacles majeurs persistent au développement du secteur de l'assurance, notamment un manque de sensibilisation aux besoins d'assurance, des ressources financières limitées et une faible information sur les produits disponibles. La tarification reste méconnue, avec seulement 41 % des répondants connaissant les prix de l'assurance automobile et moins de 14 % affirment connaître les tarifs des autres types d'assurance. L'étude révèle aussi que la tarification des produits d'assurance demeure largement méconnue parmi les particuliers interrogés. Bien que 41 % des répondants soient bien informés des prix de l'assurance automobile, moins de 14 % affirment connaître les tarifs des autres types d'assurance (ACAPS, 2023a).

Enfin, le marché marocain de l'assurance est caractérisé par une asymétrie d'information et un manque de transparence en matière de tarification et de traitement des sinistres. Ces lacunes peuvent nuire à la confiance des consommateurs et limiter la concurrence entre les compagnies d'assurance.

Analyse de la concentration du marché de l'assurance

La concentration du marché des assurances se réfère au degré auquel un nombre limité d'entreprises domine ce marché, que ce soit en termes de parts de marché, de volume de primes émises ou de capacité de couverture. Une forte concentration indique que quelques acteurs contrôlent une part significative du marché, tandis qu'une faible concentration signale une distribution plus équilibrée des parts de marché entre de nombreuses entreprises (Affeldt et al., 2021).

Le marché des assurances marocain est dominé par un petit nombre de grandes compagnies, principalement Wafa Assurance, RMA et Mutuelle Taamine Chaabi. Entre 2017 et 2023, Wafa Assurance a enregistré une hausse continue des primes, passant de 8 à plus de 11 milliards de dirhams (Tableau n°2, pour plus de détails). Depuis 2019, environ 76% à 79% du marché est contrôlé par les six plus grandes compagnies, ce qui limite l'entrée de nouveaux acteurs et entrave la diversification de l'offre. Cependant, de nouvelles compagnies d'assurance Takaful ont émergé, telles que Takafulia Assurance, Wafa Takaful et Al Maghribia Takaful, proposant des produits conformes à la finance islamique.

Tableau 2. Évolution des Primes Émises par les Compagnies d'Assurance au Maroc (2017-2023) en millions de dirhams

Compagnies d'assurances	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Wafa Assurance	8049,9	8371	8853	8374,2	9088,9	10425,1	11163,9
RMA	6224,2	6543,7	6816	6876	7680,7	8076,1	8489,7
Mutuelle Taamine Chaabi	3888,5	4253	5123,2	5787,3	6308,4	7345,1	7362,5
Axa Assurance Maroc	4111,2	4231,1	4645,2	4871,7	5567,4	6027,8	6332
Sanlam	4846	5223,2	5422,4	5126	5621,1	5954,5	6152,5
AtlantaSanad	4191,9	4455,3	4840,8	4937,6	5400,8	5403,6	5111,9
MCMA	1269,2	1418,5	1541,2	1798	2067	2270,1	2466,7
Marocaine Vie	1723,6	1825,5	2267,6	2158,2	2339,1	2268,7	2304,3
Allianz Assurance Maroc	1245,9	1367,1	1479,9	1572,3	1426,8	1486,1	1523,7
MAMDA	928,9	1000,7	1034,6	1092,5	1172,1	1278	1452,7
CAT	670,1	688,8	693	1044,1	1177,2	1263,7	1286
MATU	277	317,7	416,6	525,7	714,1	862,7	1046,9
Maroc Assistance Internationale	448,8	541,7	568,1	561,5	620,9	602,7	589,1
Africa First Assist	500,3	555	471,7	325,8	322	373,4	406,9
Wafa Ima Assistance	244,2	268,4	281,4	258,3	281,6	348,6	375,5
Axa Assistance Maroc	119,6	97,8	86,9	47	55,8	74,9	177,4
Euler Hermes ACMAR	125,8	131,7	144,9	136,3	134,2	140,4	157,2
RMA Assistance	-	-	113,1	109,2	123	140	151,8
Coface Maroc	55,5	55,2	62,7	81,1	71,2	112,3	85
Smaex	-	-	39,9	27,6	34,8	44,8	55
Takafulia Assurance	-	-	-	-	-	5,8	31
Wafa Takaful	-	-	-	-	-	3,8	14,7
Al Maghribia Takaful	-	-	-	-	-	1,5	11
Taawouniyate Taamine Takafuli	-	-	-	-	-	0,7	9,1

Source : ACAPS

Le marché marocain de l'assurance compte également des entreprises de petite taille, spécialisées dans des segments spécifiques tels que l'assurance-crédit et l'assistance, qui contribuent à diversifier l'offre. En 2023, ces entreprises détenaient 2,6% du marché pour l'assistance et 0,5% pour le crédit-caution (FMA, 2023). Cependant, l'entrée de nouveaux acteurs reste difficile en raison des barrières réglementaires. Malgré le potentiel de l'assurance Takaful, il ne représente actuellement qu'une part marginale de 0,12% (FMA, 2023).

Le marché de l'assurance vie au Maroc est fortement concentré, avec un indice CR3¹ de 69%. Ce segment est principalement dominé par la Mutuelle Taamine Chaabi, suivie de Wafa Assurance et RMA. Les autres compagnies se partagent les 31% restants avec des parts individuelles ne dépassant pas 8,6% (FMA, 2023). L'épargne représente le principal moteur de ce secteur, totalisant 87% des primes en 2023, soit un montant total de 22,5 milliards de dirhams (ACAPS, 2024b). De même, le secteur de l'assurance non-vie affiche une forte concentration avec plus de 72% du marché contrôlé par cinq sociétés. L'assurance automobile se distingue comme le principal segment de l'assurance non vie, avec une collecte de 14,3 milliards de dirhams en 2023, représentant 46,6% des primes émises dans cette catégorie (FMA, 2023).

La répartition géographique des intermédiaires d'assurances au Maroc montre une concentration significative dans les grandes agglomérations, notamment dans les régions de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra, qui regroupent à elles seules 46 % des intermédiaires autorisés à vendre des produits d'assurance. Les autres régions du pays ne dépassent pas individuellement 11 % de parts de marché, révélant ainsi une inégalité marquée dans le réseau de distribution (ACAPS, 2023b).

Limites et contraintes du marché de l'assurance au Maroc

Le marché de l'assurance au Maroc fait face à des défis structurels qui limitent son efficacité et son potentiel d'évolution. Le cadre réglementaire strict impose des exigences rigoureuses aux EAR ainsi qu'aux intermédiaires. Ces exigences, bien qu'elles visent à garantir la stabilité et la transparence du secteur, présentent des contraintes qui restreignent l'entrée de nouveaux acteurs, freinent l'innovation et limitent l'accès aux services pour les populations vulnérables (Ziky et al., 2023).

¹ Le CR3, ou Ratio de Concentration des trois plus grandes entreprises, est une mesure utilisée pour évaluer la concentration du marché dans un secteur donné. Dans le contexte de l'assurance, le CR3 indique la part de marché cumulée des trois plus grandes compagnies d'assurance du marché.

Le système d'agrément impose que les EAR adoptent des structures juridiques spécifiques (SA ou SAM) et disposent d'un capital social minimum de 50 millions de dirhams. Ces critères élevés créent des barrières d'entrée pour les PME et les startups, réduisant la diversité des acteurs et l'introduction de solutions innovantes. La spécialisation des assureurs, dictée par la loi n° 39-05 de 2006, favorise les assureurs historiques, limitant l'émergence de nouvelles entreprises capables de rivaliser sur plusieurs segments du marché. Cette rigidité réglementaire affecte également les intermédiaires d'assurance, soumis à des critères stricts de nationalité et de qualifications, avec des examens professionnels organisés irrégulièrement. Ces restrictions freinent le développement de réseaux de distribution diversifiés, alors que les bancassureurs ne sont pas soumis à ces mêmes contraintes, créant une disparité.

L'accès limité aux investisseurs étrangers constitue une autre contrainte majeure. La législation impose une détention minimale de 50 % du capital par des citoyens marocains, limitant ainsi les contributions extérieures en capital et en expertise. Ce protectionnisme impacte négativement l'innovation et la compétitivité du marché local.

L'offre d'assurance au Maroc reste dominée par des produits traditionnels, négligeant des segments de marché spécifiques, notamment les assurances inclusives. Cela exclut une grande partie de la population, notamment les ménages à faible revenu, qui recourent souvent à des mécanismes informels de gestion des risques, peu efficaces (Churchill et al., 2011). La régulation stricte et les barrières d'entrée élevées réduisent également la concurrence entre les assureurs, limitant ainsi la pression nécessaire pour stimuler des gains d'efficacité et l'amélioration de l'offre (Alhassan & Biekpe, 2016).

Malgré les efforts de réforme, l'innovation au sein des compagnies d'assurances marocaines reste insuffisante, que ce soit dans les produits eux-mêmes ou dans les processus de vente et de gestion. La souscription en ligne et la dématérialisation des attestations restent marginales, limitant l'expérience client et l'efficacité opérationnelle. Cette absence d'innovation freine l'accès à des produits diversifiés et adaptés aux besoins émergents des consommateurs, entravant ainsi la modernisation du secteur.

En conclusion, le marché de l'assurance au Maroc souffre de défis structurels majeurs liés à une régulation rigide, un manque d'innovation et une concurrence restreinte. L'accès limité aux assurances pour les populations à faible revenu et les difficultés d'introduction de nouveaux acteurs mettent en lumière la nécessité de réformes.

Principales recommandations stratégiques et opérationnelles pour le marché de l'assurance au Maroc

Pour améliorer l'efficacité et dynamiser le marché de l'assurance au Maroc, il est crucial de mettre en place des recommandations stratégiques et opérationnelles axées sur la diversification des acteurs, l'encouragement de l'innovation, la digitalisation des services et l'ajustement du cadre réglementaire. Ces mesures visent à favoriser une meilleure concurrence, à élargir l'accès aux services d'assurance et à répondre de manière plus efficace aux besoins des consommateurs marocains tout en assurant un développement durable du secteur.

Une première recommandation serait de simplifier les conditions d'entrée et de sortie du marché. Les exigences légales actuelles, telles que les seuils de capital pour les sociétés, freinent l'entrée des petites et moyennes entreprises. Réviser ces critères permettrait de faciliter l'arrivée de nouveaux acteurs en fonction des produits proposés. Il serait également pertinent de fixer un délai clair dans lequel l'ACAPS doit répondre aux demandes d'agrément, améliorant ainsi la prévisibilité du processus d'entrée sur le marché. De plus, le système d'agrément des intermédiaires d'assurance doit être simplifié et rendu plus transparent pour attirer de nouveaux entrants tout en maintenant des normes de qualité élevées. Une clarification des conditions de retrait d'agrément renforcerait également la confiance des investisseurs et des entreprises en garantissant une plus grande stabilité réglementaire (Outolba & Abdelhaq, 2021).

Une autre priorité est de diversifier les produits d'assurance et d'assurer une concurrence équitable entre les acteurs. Il est essentiel de corriger les déséquilibres concurrentiels causés par la spécialisation des assureurs mixtes à travers une réforme législative garantissant une concurrence équitable. Une ouverture progressive de la distribution des produits d'assurance non-vie au secteur bancaire, inspirée par le succès de la bancassurance en assurance vie, pourrait élargir l'offre disponible pour les consommateurs et générer de nouvelles synergies. Le développement d'une offre d'assurance inclusive et innovante, telle que la micro-assurance et autres produits de l'assurance Takaful, est indispensable pour répondre aux besoins des populations à faible revenu et combler les lacunes actuelles (Churchill et al., 2011). Il convient également de simplifier les procédures de validation des nouveaux produits d'assurance par l'ACAPS pour encourager l'innovation dans le secteur.

La digitalisation des produits d'assurance et la dématérialisation des contrats représentent des leviers clés pour améliorer l'accessibilité et simplifier les processus administratifs (Agonnoude, 2024). La mise en place d'un cadre spécifique pour la vente en ligne de produits d'assurance et la promotion de la dématérialisation des contrats visent à faciliter les interactions entre assureurs et assurés tout en réduisant les coûts et les délais. Une transition vers le numérique accompagnée de mesures de soutien pour les professionnels du secteur est nécessaire afin de garantir une adoption réussie de ces nouvelles pratiques (El Arif, 2023). La digitalisation de l'industrie de l'assurance doit se structurer autour de l'amélioration de la relation client, de l'optimisation des processus opérationnels et de l'évolution du modèle économique (Esseman & Nafzaoui, 2022).

Enfin, le renforcement de la concurrence dans le segment de l'assurance automobile est essentiel pour revitaliser ce marché. L'élargissement des critères de calcul des primes, en intégrant une diversité de facteurs de risque comme les conditions géographiques et les comportements de conduite, permettrait une personnalisation des primes et un ajustement des coûts aux risques réels. Il est également crucial de réguler les marges bénéficiaires pour garantir un équilibre entre la rentabilité des assureurs et la protection des consommateurs contre des tarifs abusifs (Adel & Meknassi, 2022). La mise en place de mécanismes de régulation rigoureux par l'ACAPS contribuerait à une concurrence saine tout en assurant la viabilité économique des entreprises d'assurance.

Ces recommandations visent à renforcer l'efficacité du secteur de l'assurance au Maroc en promouvant une concurrence plus dynamique, en élargissant l'accès aux services d'assurance et en favorisant l'innovation tout en plaçant le consommateur au centre des préoccupations du secteur.

Conclusion

Cet article propose une analyse approfondie du marché de l'assurance au Maroc, en mettant en lumière les différents aspects qui influencent ce secteur clé de l'économie nationale. L'examen du cadre réglementaire et juridique révèle un secteur fortement encadré, avec une réglementation qui a évolué au fil du temps pour garantir la stabilité du marché, protéger les assurés et se conformer aux normes internationales. Le Code des assurances marocain, enrichi par des réformes successives, constitue la base légale du secteur, régissant les opérations des EAR ainsi que celles des intermédiaires.

L'analyse du marché montre une croissance soutenue du secteur des assurances au Maroc, marquée par une augmentation notable des primes émises, notamment dans les segments de l'assurance vie et de l'assurance automobile. Toutefois, cette croissance est accompagnée de défis persistants, notamment en ce qui concerne la concentration du marché, où quelques grandes entreprises dominent une part importante des primes émises. Cette situation limite la concurrence et freine l'émergence de nouveaux acteurs.

Les limites et les contraintes identifiées dans cette étude, telles que les obstacles à l'entrée sur le marché et les restrictions imposées aux intermédiaires, soulignent la nécessité de réformes pour encourager la diversité et l'innovation. Le marché de l'assurance au Maroc reste en grande partie dominé par des produits classiques, laissant un potentiel inexploité dans les segments de l'assurance inclusive et innovante, tel que la micro-assurance et l'assurance Takaful.

Pour relever ces défis, plusieurs recommandations ont été formulées afin de tirer parti des opportunités offertes par le secteur et de renforcer son développement durable. Il est crucial d'assouplir les conditions d'accès et de sortie du marché pour encourager l'entrée de nouveaux acteurs et favoriser l'innovation. En outre, diversifier et digitaliser l'offre assurantielle pourrait non seulement répondre aux besoins des populations sous-assurées, mais aussi améliorer l'efficacité et l'accessibilité des services d'assurance.

Le renforcement de la concurrence dans le segment de la RC automobile est également une priorité, avec l'élargissement des critères de calcul des primes et l'instauration de mécanismes de régulation pour garantir des marges bénéficiaires raisonnables. Enfin, la protection des consommateurs doit être au cœur du développement du secteur, avec des mesures visant à améliorer la qualité des prestations, à encadrer les comparateurs d'assurances et à simplifier les relations contractuelles.

Pour que le secteur de l'assurance au Maroc atteigne son plein potentiel et se positionne comme un leader régional, il est impératif d'adopter une approche proactive et réformatrice, en tenant compte des dynamiques mondiales et des besoins spécifiques du marché local. Ces efforts permettront non seulement de renforcer la compétitivité du secteur, mais aussi de garantir une couverture d'assurance plus étendue et inclusive pour l'ensemble de la population.

Références bibliographiques

- ACAPS. (2023a). *Baromètre De L'assurance Inclusive* (p. 27). Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale. <https://www.acaps.ma/fr/1-acaps/notre-actualite/lacaps-publie-les-resultats-du-barometre-de-lassurance-inclusive>
- ACAPS. (2023b). *Rapport D'activité De L'acaps Année 2021* (p. 100). Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale.
- ACAPS. (2024a). *Secteur des Assurances et de Réassurance Evolution des Indicateurs Techniques et Financiers en 2023* (p. 37). Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale.
- ACAPS. (2024b). *Statistiques Annuelles du Secteur des Assurances et de Réassurance—Exercice 2023* (p. 1). Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale.
- Adel, N., & Meknassi, S. (2022). Profit Persistence : Is There A Conglomerate Effect? The Case of Banking and Insurance in Morocco. *European Scientific Journal, ESJ*, 18(15), 106. <https://doi.org/10.19044/esj.2022.v18n15p106>
- Affeldt, P., Duso, T., Gugler, K., & Piechucka, J. (2021). Market Concentration in Europe : Evidence from Antitrust Markets. *CESifo Working Paper, No. 8866*, 44.
- Agonnoude, H. A. (2024). Secteur Marocain Des Assurances Et Notion De Solvabilité Sous SBR. *Revue Internationale du Chercheur*, 5(2), 1123-1146.
- Albez, A., El Bahlouli, L., & Abdelmajid, S. (2021). Quantification of Two Operational Risks by Msp Method : Case of an Insurance Company Le Chiffre De Deux Risques Opérationnels Suivant La Méthode Msp : Cas D'une Compagnie D'assurance. *Journal d'Economie, de Management, d'Environnement et de Droit (JEMED)*, 4(3), 42-57.
- Alhassan, A. L., & Biekpe, N. (2016). Competition and Efficiency in the Non-Life Insurance Market in South Africa. *Journal of Economic Studies*, 43(6), 882-909. <https://doi.org/10.1108/JES-07-2015-0128>
- Bayar, Y., Dan Gavriletea, M., & Danuletiu, D. C. (2021). Does the Insurance Sector Really Matter for Economic Growth? Evidence from Central and Eastern European Countries. *Journal of Business Economics and Management*, 22(3), 695-713. <https://doi.org/10.3846/jbem.2021.14287>
- Belgada, Z., & Lahlou, A. (2017). Modélisation stochastique des provisions techniques d'une assurance non-vie marocaine sous la directive solvabilité II. *Revue Marocaine de Recherche en Management et Marketing*, 1(16), 481-503.
- Çetin, M. (2024). Insurance Needs of Digital Nomads and Predictions for Future. *Worldwide Hospitality and Tourism Themes*, 16(3), 379-382. <https://doi.org/10.1108/WHATT-03-2024-0065>
- Churchill, C., Phillips, R. D., & Reinhard, D. (2011). Introduction to the 2011 Symposium Issue of JRI on Microinsurance. *Journal of Risk and Insurance*, 78(1), 1-5. <https://doi.org/10.1111/j.1539-6975.2010.01407.x>
- El Arif, F. Z. (2023). La Transformation Digitale Dans Les Entreprises D'assurance : Cas Du Maroc. *International Journal of Business Marketing and Management (IJBMM)*, 8(5), 101-114.

- Eling, M., Nuessle, D., & Staubli, J. (2022). The Impact of Artificial Intelligence Along the Insurance Value Chain and on the Insurability of Risks. *The Geneva Papers on Risk and Insurance - Issues and Practice*, 47(2), 205-241. <https://doi.org/10.1057/s41288-020-00201-7>
- Esseman, H., & Nafzaoui, M. A. (2022). Industrie De L'assurance Au Maroc À L'ère De La Transformation Digitale : Enjeux Et Perspectives. *Revue Française d'Economie et de Gestion*, 3(3), 177-193.
- FMA. (2023). *Situation Liminaire Secteur Marocain des Assurances Exercice 2023* (p. 9). Fédération Marocaine de l'Assurance.
- FNACAM. (2023). *La FNACAM* [Organisation à but non lucratif]. <https://fnacam.com/about/>
- Kočović, J. Ž., Rakonjac-Antić, T. N., Koprivica, M. R., & Bradić, K. N. (2024). Trends in Insurance Market Development. *Journal of Insurance Theory and Practice*, XL(3), 549-554. <https://doi.org/10.5937/TokOsig2403536K>
- Lee, H., Yong, Z.-J., & Lim, Q.-M. (2022). Insurance Development and Economic Growth. *Financial Statistical Journal*, 5(1). <https://doi.org/10.24294/fsj.v5i1.1057>
- Lengwiler, M. (2023). History of Insurance in a Global Perspective : A Novel Research Agenda. *Asia-Pacific Journal of Risk and Insurance*, 17(2), 179-187. <https://doi.org/10.1515/apjri-2023-0028>
- Loi 17-99 Portant Code Des Assurances, Dahir n°1-02-238 Code Des Assurances 39 (2002).
- Loi 31-08 Édictant Des Mesures De Protection Du Consommateur, Dahir n°1-11-03 25 (2011).
- Loi 59-13 Modifiant Et Completant La Loi 17-99 Portant Code Des Assurances, Dahir n°1-16-129 Code Des Assurances 12 (2016).
- Loi 64-12 Portant Création De L'autorité De Contrôle Des Assurances Et De La Prévoyance Sociale, Dahir n°10-14-10 Code Des Assurances 23 (2014).
- Loi 110-14 Instituant Un Régime De Couverture Des Conséquences D'événements Catastrophiques Modifiant Et Complétant La Loi N° 17-99 Portant Code Des Assurances, Dahir n°1-16-152 Code Des Assurances 11 (2016).
- Oulouba, L., & Abdelhaq, L. (2021). Success Factors of Very Small Businesses in Regulated Context : Case of Moroccan Insurance Brokers. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics*, 2(6), 39-58. <https://doi.org/10.5281/ZENODO.5525034>
- Rahal, H. (2017). L'éclatement De La Distribution Des Produits D'assurances Au Maroc Quel Avenir Pour La Présentation Des Opérations D'assurances ? *European Scientific Journal*, ESJ, 13(28), 94-107. <https://doi.org/10.19044/esj.2017.v13n28p94>
- Swiss Re Institute. (2024). *World Insurance : Strengthening Global Resilience with a New Lease of Life* (3/2024; p. 52). Swiss Re Management Ltd.
- Ziky, M., Essardi, M. O., & Limam, A. (2023). Attitudes Et Perceptions Des Compagnies D'assurances Marocaines Vis-À-Vis De L'introduction De L'assurance Takaful Au Maroc. *Alternatives Managériales Economiques*, 5(3), 219-235. <https://doi.org/doi.org/10.48374/IMIST.PRSM/ame-v5i3.41918>